



## Communiqué

### Le service de garde organisé par les MG : le point de vue de la FLAMG asbl

Pour 2020, la sénatrice Dominique Tilmans estime que 30 à 40% des médecins généralistes (MG) actuellement actifs auront cessé leur activité de garde dans la Province de Luxembourg et l'arrondissement de Dinant. Pire, le nombre de patients par MG aura augmenté de 67%. Il en sera de même ou même pire dans les autres régions.

Les prévisions statistiques des consultations et des visites des MG confirment cet accroissement de travail :

### Le vieillissement

Belgique	2007	2020	2040
Population totale	10.584.534	11.538.332	12.227.315
65 - 79	1.326.423 (12,5%)	<b>1.582.592</b> <b>(13,7%)</b>	<b>2.017.726</b> <b>(16,5%)</b>
80+	483.639 (4,6%)	<b>637.584</b> <b>(5,5%)</b>	<b>1.036.283</b> <b>(8,5%)</b>

Source : Bureau fédéral du Plan – Prévisions démographiques 2007-2060

SMWE 27 mars 2010 : La garde en nuit profonde

Johan Sterkendries

15

## Une nuit de repos méritée?

### Nombre de consultations et de visites des médecins généralistes

Belgique	2007	2020	2040
Population totale	44.319.187		
65-79	10.465.088	12.486.186	15.919.266
	23,6%		
80+	6.870.204	9.057.028	14.720.640
	15,5%		

Source : Trajets de soins Dr Ri De Ridder 7/02/2009

SMWE 27 mars 2010 : La garde en nuit profonde

Johan Sterkendries

50

Si l'obligation de la garde (22H00-08H00) persiste, les futurs MG « pensionnés » quitteront la profession, les 50 ans et plus enverront un certificat médical à leur employeur (le cercle) et les jeunes quitteront la profession avec un taux supérieur au taux actuel (30% dans les cinq ans).

Devant un tel scénario prévisible et prévu, un constat objectif s'impose : le service de garde en nuit profonde (22H00-08H00) ne pourra plus être assumé par les médecins généralistes. Ce service public deviendra humainement intenable. Les subsides alloués pour le service de garde et la création des postes de garde ne font que retarder l'implosion du service de garde en médecine générale.

Durant la permanence de 08H00 -18H00 et à fortiori durant le service de garde population, toute personne pouvant se déplacer devrait se rendre à la consultation du médecin généraliste. Si les mentalités ne changent pas, il deviendra impossible de continuer à honorer toutes les visites et consultations dans un délai raisonnable (<48H00).

Il faut une réforme en profondeur du service de garde organisé par les MG :

- Pour la garde de semaine

Durant les heures d'ouverture normale (8H00 -18H00), chaque MG doit rester accessible pour sa patientèle. Sinon, des accords écrits de collaboration se doivent d'être établis. Si le médecin généraliste exerce habituellement la médecine générale à temps partiel, il doit conclure des accords écrits de collaboration avec d'autres médecins généralistes de sa zone de médecins généralistes afin d'assurer l'accès permanent à la médecine générale pour ses patients. Ces accords se doivent d'être signés et visés par le Conseil provincial de l'Ordre des Médecins.

Pour le service de garde de 18H00 à 22H00, nous continuerons à l'assumer.

# FÉDÉRATION LIEGEOISE DES ASSOCIATIONS DE MEDECINS GENERALISTES



Président : Dr J. Sterkendries    Vice-Président : Dr J-M. LEVA    Secrétaire : Dr L. Dupuis    Trésorier : Dr Cl. Guisset

- Pour les jours fériés et WE

La garde sera assurée de 08H00 à 22H00.

Tous les appels entre 22H00 et 08H00 devront être pris en charge par le service des urgences des hôpitaux, le 100, le SMUR ou autre.

Il va de soi que la masse des honoraires de disponibilité allouée pour la période de 22H00 à 08H00 ne pourra plus être versée aux MG mais bien aux services qui prendront en charge la garde de 22H00 à 08H00.

Nous, médecins généralistes, voulons bien continuer à assumer les gardes mais plus dans les conditions horaires actuelles.

Pour la FLAMG asbl

Johan Sterkendries  
Président